



UNE SEMAINE EN HAÏTI

L'hebdomadaire du Collectif Haïti de France

Une rédaction d'Alterpresse ... avec le soutien de la Fokal

N°1465

22 octobre 2020

- **Droits humains/Choléra : Un tribunal populaire à Port-au-Prince pour exiger justice et réparations, 10 ans après**
- **Crise : 82 organisations nationales et internationales dénoncent le silence et la complicité de la communauté internationale vis-à-vis d'Haïti**
- **Football/Soupçons d'abus sexuels : Malgré sa suspension depuis mai 2020, par la Fifa, Yves Jean-Bart garderait encore de l'influence au centre Fifa Goal en Haïti**
- **Corruption : L'OCNH demande des informations sur l'état d'avancement du dossier de plainte contre les signataires et commanditaires du contrat Dermalog**

>> **Droits humains/Choléra : Un tribunal populaire à Port-au-Prince pour exiger justice et réparations, 10 ans après**

L'objectif de ce tribunal est de permettre aux milliers de victimes du choléra d'ouvrir les voies de la justice formelle et des réparations pertinentes, 10 ans après l'introduction (le 21 octobre 2010) de la maladie en Haïti, plus précisément dans les départements du Plateau central et de l'Artibonite, par des casques bleus Népalais de la Mission des Nations unies de stabilisation en Haïti (Minustah). Malgré les mobilisations d'organisations nationales et internationales, aucun résultat n'est encore obtenu. Les organisations initiatrices de ce tribunal populaire projettent d'utiliser le verdict comme nouvel outil, en vue d'intensifier la lutte et d'offrir plus d'opportunités de réparations aux victimes du choléra. Elles cherchent également à encourager d'autres tribunaux populaires internationaux pour juger les crimes de l'ONU en Haïti, plus particulièrement sur la diffusion du choléra, précise un document. Selon les spécialistes, le choléra a fait au moins 30 000 morts et infecté 800 000 personnes, sans oublier des dégâts considérables sur l'économie du pays, entraînant une réduction de la production rizicole dans le département de l'Artibonite. « Il faut qu'il y ait réparations individuelles de toutes les familles des personnes décédées, réparations communautaires, réparations pour le pays par rapport aux dommages économiques subis et une réparation vis-à-vis de l'avenir, en créant les conditions pour éviter à nouveau ce scandale, comme assurer l'accès à l'eau potable pour toute la population ». « Quand la justice formelle faillit à sa mission, le peuple a son mot à dire », insiste Mr Patrice Florvilus, directeur du cabinet d'avocats spécialisés en litige stratégique de droits humains. Il annonce la poursuite des démarches au niveau international. Jusqu'en octobre 2020, l'ONU n'a pas accepté ses responsabilités civiles dans ce dossier. L'Organisation a, tout d'abord, nié sa responsabilité dans l'introduction du choléra en Haïti, avant que l'ex-secrétaire général Ban Ki-Moon, en reconnaisse une responsabilité morale. « Sous prétexte de dédommagement collectif, dans des projets bidons, l'ONU a dépensé, à travers le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets, près de 150 000 dollars par sections communales, dont 4 à Mirebalais, pour construire de petits marchés, dans le cadre du choléra », a dénoncé Vilner Benjamin, coordonnateur de l'*Asosyasyon viktim kolera kafou* (Asovik). Cet argent, pour les projets pilotes, devrait plutôt être redirigé vers des projets avec les organisations qui peuvent vraiment commencer à aider et dédommager les victimes.

Conduit par des avocats, des experts scientifiques et en droits humains, avec la participation de représentants d'organisations de la société civile, plus spécialement les mouvements sociaux, le tribunal populaire du 20 octobre 2020 a été l'initiative de la Plateforme haïtienne de plaider pour un développement alternatif (Papda), de la Plateforme des organisations haïtiennes de défense des droits humains (Pohdh), du Cabinet d'avocates et d'avocats spécialisés en litige stratégique de droits humains (Calsdh), du Réseau national de défense des droits humains (Rnndh), de la Commission épiscopale (catholique romaine) Justice et paix (Ce-Jilap) et de l'organisation *Konbit fanm Saj*. Le 19 octobre, en mémoire des victimes du choléra, une messe de souvenir suivie d'une marche pacifique, a eu lieu à Mirebalais (Plateau central), où les premiers cas d'infection au choléra ont été identifiés en octobre 2010.

>> Crise : 82 organisations nationales et internationales dénoncent le silence et la complicité de la communauté internationale vis-à-vis d'Haïti

82 organisations nationales et internationales, appellent [à mettre fin au silence et à la complicité internationale vis-à-vis d'Haïti](#), dans un document, rendu public le lundi 19 octobre 2020, sur le site La Libre Belgique (Libre.be). Ces organisations soulignent une aggravation de la situation en Haïti, caractérisée par l'appauvrissement, la corruption, la terreur et l'impunité. Le changement doit commencer en Haïti, en mettant fin à l'impunité, estiment ces organisations haïtiennes, françaises, belges, canadiennes, espagnoles, allemandes et béninoises, parmi lesquelles figurent des syndicats, des ONG, des associations ainsi que des mouvements paysans, féministes et citoyens. Elles exigent de la communauté internationale, en particulier du Core Group, de mener une diplomatie basée sur la souveraineté des Haïtiennes et Haïtiens, leurs revendications et le refus d'apporter un soutien économique, politique et moral à une réforme constitutionnelle et à des élections, entre autres. Elles appellent aussi à prendre en compte les revendications des Haïtiennes et Haïtiens de mettre fin à l'impunité et d'assurer une transition. Il convient également d'appuyer et d'accompagner leur travail pour un jugement juste et équitable des responsables des massacres et de la dilapidation des fonds « PetroCaribe » de l'aide vénézuélienne à Haïti. Ces organisations nationales et internationales fustigent le comportement du gouvernement des États-Unis, qui soutient le président Jovenel Moïse, et la subordination des autres pays et des instances internationales, dont l'Union européenne, devenus les complices directs et indirects du régime politique au pouvoir en Haïti. [Plusieurs secteurs, notamment de l'opposition politique, exigent la démission du président Jovenel Moïse, bien avant le 7 février 2021](#) (date de la fin de son mandat) pour la mise en place d'une transition politique dans le pays, où règne une criminalité généralisée, alimentée surtout par des chefs de gangs.

>> Football/Soupçons d'abus sexuels : Malgré sa suspension depuis mai 2020, par la Fifa, Yves Jean-Bart garderait encore de l'influence au centre Fifa Goal en Haïti

Malgré la prolongation de sa suspension pour 90 jours, imposée, le 25 mai 2020, par la commission d'éthique indépendante de la Fédération internationale des associations de football (Fifa), pour soupçons d'abus sexuels sur de jeunes joueuses mineures, l'ancien président de la Fédération haïtienne de football (FHF) « Yves Jean-Bart » a toujours une énorme influence" au sein de la fédération, avec "un contrôle total" sur tout ce qui se passe ici », a confié, sous couvert d'anonymat par crainte de représailles, un responsable à la FHF, à la radio internationale allemande Deutsche Welle (D.W.). « Des fidèles de Jean-Bart se seraient introduits dans un bureau de la fédération, où les passeports des joueuses sont habituellement conservés. Ils ont profité de l'absence du responsable régulier dudit bureau pour en confisquer 17 ». [Accusé d'abus sexuels sur des footballeuses mineures haïtiennes](#), d'après un article du journal britannique « The Guardian », l'ancien président de la FHF aurait fait plusieurs visites, tard dans la nuit, au centre d'entraînement de la Croix-des-Bouquets (Port-au-Prince), pour proposer aux joueuses de les aider dans leur carrière en leur facilitant l'accès à des clubs qui les convoitaient. Il a proposé également de les aider dans leurs études en leur offrant la possibilité d'aller à l'université, poursuit ce responsable. [« Ces affirmations sont fabriquées par des ennemis politiques, qui font des allégations fantastiques sans preuves et ne reculeront devant rien pour salir le Dr. Jean-Bart et déstabiliser la fédération », a riposté, de son côté, Evan Nierman, porte-parole](#)

>> Corruption : L'OCNH demande des informations sur l'état d'avancement du dossier de plainte contre les signataires et commanditaires du contrat Dermalog

Une plainte a été déposée le 10 juin 2020 contre les signataires et commanditaires du contrat avec la firme allemande Dermalog, pour « corruption, association de malfaiteurs, faux et usage de faux », faisant référence à « l'article 40 de la loi du 27 novembre 2007, portant statut de la magistrature ».

[L'Organisation des citoyens pour une nouvelle Haïti \(OCNH\) le rappelle dans une correspondance adressée à Me. Bernard Sainvil, doyen du tribunal civil de Port-au-Prince.](#) L'entreprise allemande "Dermalog" a bénéficié d'un contrat « truffé d'irrégularités, signé en violation des lois haïtiennes régissant la matière », de production de cartes d'identification, sans validation de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif à deux reprises. Plus de quatre mois après cette plainte aucun acte d'instruction n'a été posé. L'organisation plaignante n'a même pas été auditionnée. L'Office national d'identification (Oni) a fait savoir que le 16 octobre 2020 est la date fixée pour rendre invalide l'ancienne carte d'identification nationale. [L'ONI a seulement fourni 2 millions de cartes sur les « 6 à 7 millions » de personnes en âge de voter.](#)